



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 juin 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, , M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à Mme NADAL, M. CASTELLANA à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. le Maire, Mme FELICIAGGI à M. CAU, M. DELIPERI à M. ARESU.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 juin 2017

Délibération N°2017/158

Attribution de subventions aux associations culturelles

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2017;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 juin 2017,

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

Association l'Aghja : 50 000 euros.

Par délibération N°2017/117, la Ville d'Ajaccio a attribué un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 50 000 euros, ce qui porterait le montant total accordé à l'Aghja à 100 000 euros.

Association Case et Bulle : 26 600 euros

Association Tempu e Arte : 23 750 euros

Association Jazz in Aiacciu : 45 000 euros

Association Emaho : 8 550 euros

Association Locu Teatrale : 19 000 euros

Association Filu d'Amparera : 26 600 euros

Association 2^{ème} Régiment des Chasseurs à Pied de la Garde : 475 euros

Association Ciné 2000 : 950 euros

Association Corsica.Doc : 950 euros

Association Point de Suspension : 1 900 euros

Association l'Atelier du Spectacle : 1 900 euros

Association Vialuni : 5 700 euros

Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 5 700 euros

Association Le Lazaret Ollandini : 4 750 euros

Association Théâtre de Nénéka : 14 250 euros

Association Via Grenelle : 3 800 euros

Association La Palette Polychrome : 4 750 euros

Association Ensemble Instrumental de Corse : 9 500 euros

Association Créacorsica : 2 850 euros

AUTORISE Monsieur le maire

à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception de l'Intérieur

(Suivent les signatures)

02A-212000046-20170626-2017_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

Publication : 28/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI